

Maître Richard REYNAUD

Commissaire de Justice

324, avenue de Romans 38160 SAINT MARCELLIN

Tél : 04.58.55.00.70

E-mail : reynaud.richard@commissaire-justice.fr

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF D'UN IMMEUBLE SAISI

1804

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
ET LE TREIZE SEPTEMBRE
DE 13 HEURES 30 A 17 HEURES 00

Je, Maître Richard REYNAUD, Commissaire de Justice, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de SAINT MARCELLIN (Isère), y demeurant 324, avenue de Romans, 38160 SAINT MARCELLIN, soussigné.

A LA REQUETE DE :

Le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LES GEAIS situé 1-3 rue de l'Ecureuil 38130 ECHIROLLES, représenté par son syndic en exercice l'agence LE CONNETABLE, SAS, RCS n°303 940 167, dont le siège social est situé 83 Place de Centenaire 38220 VIZILLE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Pour qui élection de domicile est faite au Cabinet BASTILLE AVOCATS, SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA, Maître David ROGUET, avocat associé de la SELARL BASTILLE AVOCATS - GUMUSCHIAN ROGUET BONZY, inscrit au Barreau de GRENOBLE, demeurant 10 Avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE, (Tél : 04 76 03 29 66 / Fax : 04 76 03.28 80 / Mail : roguet@bastille-avocats.fr). constituée à l'effet de poursuivre la Saisie-Immobilière de biens immobiliers sis 17, rue de l'Ecureuil, 38130 ECHIROLLES, appartenant à _____, constituant les biens objets de la présente procédure.

Domicile également élu en mon Etude.

AGISSANT EN VERTU DE :

- Un Commandement de Payer valant Saisie-Immobilière régularisé par acte de mon ministère en date du 27 JUIN 2024.
- Les dispositions des articles R.322-1 à R.322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

AUX FINS DE :

Etablir le Procès-Verbal Descriptif des biens immobiliers dont la vente est poursuivie, de connaître les conditions d'occupation des lieux, et d'établir les diagnostics immobiliers légaux et obligatoires.

- 1 -

Affaire : SDC LES GEAIS Vs/

Adresse : 17, rue de l'Ecureuil, 38130 ECHIROLLES

PV Constat du 13/09/2024

Je certifie m'être rendu les jour, mois, an et heure que dessus 17, rue de l'Écureuil, 38130 ECHIROLLES, et avoir procédé, avec l'assistance de Madame Elise COURBET, es-qualité de Certificateur Immobilier représentant la SARL EXPERT DIAG 38 aux diligences suivantes :

DESIGNATION DES BIENS :

Les biens immobiliers dont il s'agit sont ainsi désignés :

Sur la Commune d'ECHIROLLES (38130), 1-3 rue de l'Écureuil, dans un ensemble immobilier dénommé LES GEAIS cadastré section AY numéro 156 (anciennement section D n°680), et plus particulièrement les lots n°195 et n°201.

Lot 195 : dans le bâtiment A, une cave en sous-sol et les 1/1000èmes de la copropriété.

Lot 201 : dans le bâtiment A, un appartement et les 6/1000èmes de la copropriété.

CONDITIONS D'ACCES :

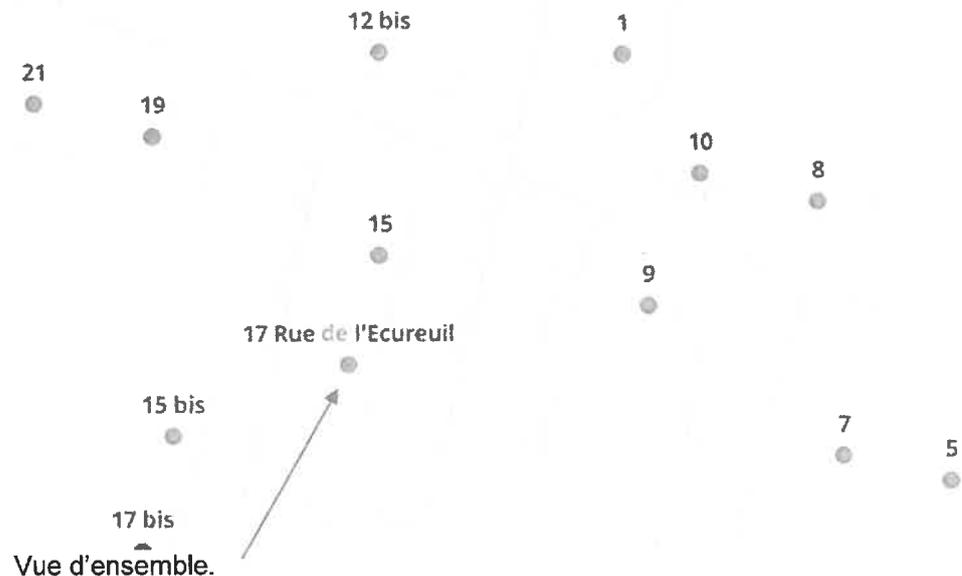
Porteur du jugement rendu le 31 Août 2022 par le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, dans le cadre d'une procédure accélérée au fond (RG 22/01222), signifiée le 4 Octobre 2022, actuellement définitif.

Du Commandement de Payer valant Saisie-Immobilière régularisé par acte de mon ministère en date du 27 JUIN 2024.

Dès la signification du Commandement aux fins de saisie Immobilière, j'ai tenté de prendre contact avec _____, débitrice saisie, vainement, aucun contact n'ayant pu être noué avec cette dernière, malgré les nombreuses démarches effectuées sur place et par courrier, pour procéder au présent Procès-Verbal de description.

Sur place, l'accès a été réalisé aux biens saisis en présence de deux témoins majeurs, du certificateur immobilier, Madame Elise COURBET et de la SARL ADS 38, Monsieur Yvonnick BAERT, serrurier (Voir Annexe assistance).

DESCRIPTION GENERALE :



- 2 -

Affaire : SDC LES GEAIS Vs/

Adresse : 17, rue de l'Écureuil, 38130 ECHIROLLES

PV Constat du 13/09/2024



Vue aérienne du site.

La date d'achèvement des travaux n'a pu être déterminée, la Mairie d'ECHIROLLES n'ayant pu me renseigner sur ce point, cependant selon le site IGN, l'année de construction serait fixée à 1971.

L'immeuble est raccordé au réseau d'assainissement de la ville d'Echirolles.

Le syndic de l'immeuble est l'agence LE CONNETABLE, SAS, RCS n°303 940 167, dont le siège social est situé 83 Place de Centenaire 38220 VIZILLE.

Les biens immobiliers sont situés à proximité de tous commerces dans un rayon de moins de 5 kilomètres et de la zone d'activité de Comboire où de nombreux commerçants, artisans, sociétés diverses et Grande surface (E. LECLERC) sont présents.

Une école maternelle Danièle Casanova, une école primaire Marcel David, un gymnase Marcel David, une pharmacie et un bureau de tabac-presse sont présents à moins d'un kilomètre.

Le centre culturel Musulman de la Luire.

Une ligne de bus dessert l'avenue Danièle Casanova, très proche du site des biens, la ligne C7.

Plusieurs lignes de bus desservent le Cours Jean Jaurès, proche des locaux, soit 16, C2, C6, C7, X03.

PARTIES EXTERIEURES :

L'accès au bâtiment se fait depuis la rue de l'Ecureuil, côté Nord, par un portail motorisé en bon état, fonctionnel, et un portail piéton à gauche dudit portail motorisé, le tout sécurisé par badge.

L'enrobé de bitume situé devant l'immeuble est en bon état.

L'immeuble est élevé sur sous-sol, rez-de-chaussée, et quatre étages.

L'immeuble présente un toit plat.

L'immeuble présente des façades crépies claires en assez bon état, avec des joints inter paliers visibles et des traces noires.

Les menuiseries et fermetures extérieures de l'immeuble sont en bon état.

Les abords de l'immeuble enherbés avec des arbustes et des arbres sont en bon état apparent d'entretien.

Les cages d'escalier présentent un sol carrelé mosaïque multicolore, des marches en marbres, des plinthes carrelées, des ouvertures vitrées sur les paliers intermédiaires et des main-courantes en bois verni, le tout en bon état, avec des impacts sur les marches.

Les luminaires des cages d'escalier sont en place, en bon état apparent.

Le hall d'entrée de l'immeuble présente un sol carrelé mosaïque multicolore, des plinthes carrelées, des parois crépies claires ou en bois verni, des huisseries métalliques avec ouverture à badge, le tout en bon état.

Les boîtes aux lettres sont présentes dans le hall d'entrée à droite, sur deux blocs, ainsi que deux panneaux d'affichage vitrés et fermés, le tout en bon état.

La porte d'entrée de l'immeuble présente un accès par badge et un interphone.

Les ouvertures en façade présentent des volets pleins en bois peint vert clair coulissants.

Le logement dont il s'agit a pour usage la place de parking n°98, laquelle est laissée à disposition par la copropriété, **le débiteur saisi n'en est pas propriétaire.**

Les balcons exposés Ouest sont pourvus d'un store banne.

La copropriété est ceinte par un muret crépi clair en assez bon état, surmonté d'un grillage rigide vert en bon état apparent.

Un portail métallique peint vert de sortie est présent côté Ouest, en assez bon état.

L'immeuble n'est pas pourvu d'un ascenseur.

Voir ci-après les photographies n°1 à n°19 :



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.



Photographie n°9.



Photographie n°10.



Photographie n°11.



Photographie n°12.



Photographie n°13.



Photographie n°14.



Photographie n°15.



Photographie n°16.



Photographie n°17.



Photographie n°18.



Photographie n°19.

CAVE NUMERO SEPT AU SOUS-SOL :

- Le couloir des caves accessible par une porte d'accès fermée avec ouverture à badge.
 - La porte d'accès aux caves est en bon état.
 - Le sol des caves est en ciment brut.
 - Les parois en moellons sont à l'état brut.
 - Le plafond des caves présente un isolant projeté en bon état.
- La cave n°7 est située au sous-sol.
La porte de la cave en bois brut présente un verrou à l'état neuf.
Le sol de la cave est en ciment brut.
Les parois en moellons sont à l'état brut.
Le plafond de la cave présente un isolant projeté en bon état.
La cave est occupée.

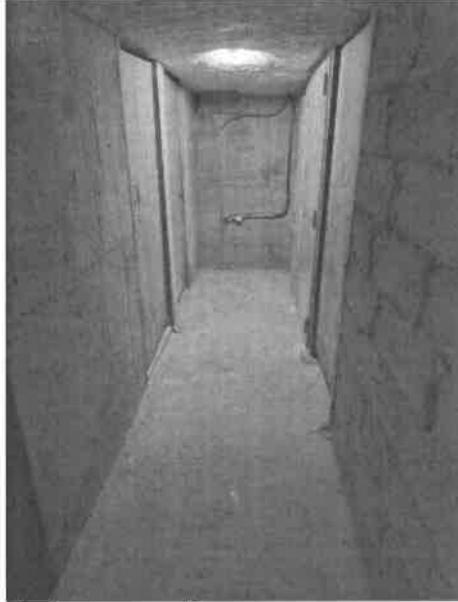
Voir ci-après les photographies n°20 à n°25 :



Photographie n°20.



Photographie n°21.



Photographie n°22.



Photographie n°23.



Photographie n°24.



Photographie n°25.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- L'appartement est actuellement occupé par et sa famille, nombre de personnes occupantes non déterminé.

EQUIPEMENTS DE L'APPARTEMENT :

- Le chauffage de l'appartement est assuré par un chauffage central individuel à gaz.
- L'eau chaude sanitaire est produite par une chaudière individuelle à gaz.
- L'installation électrique est en bon état apparent.
- Aucun détecteur de fumée n'est présent dans le logement.
- Le tableau électrique est en mauvais état apparent, vétuste, sans dispositif différentiel à haute sensibilité (30mA).

- 10 -

Affaire : SDC LES GEAIS Vs/

Adresse : 17, rue de l'Écureuil, 38130 ECHIROLLES

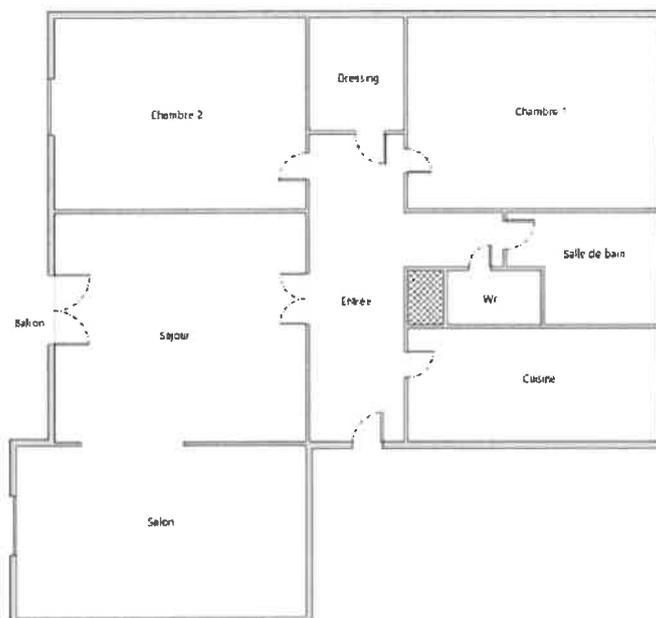
PV Constat du 13/09/2024

IMPOTS / TAXES :

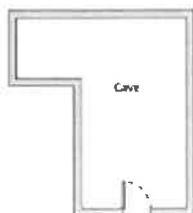
- Aucun contact n'ayant pu avoir lieu avec Madame MASSINES Alexandra, le montant de la taxe foncière ne m'a pas été communiqué.

DESCRIPTION GENERALE DE L'APPARTEMENT :

- L'appartement présente :
 - Un hall d'entrée.
 - Un dressing.
 - Une cuisine.
 - Un WC.
 - Une salle de bains.
 - Un séjour.
 - Un balcon accessible par le séjour.
 - Un salon.
 - Deux chambres.



- Une place de parking à disposition n°98.
- Une cave.



APPARTEMENT AU PREMIER ETAGE :

- L'accès à l'appartement se fait par la cage d'escalier.
- L'appartement est positionné au premier étage, porte à droite sur le palier.

PORTE D'ENTREE :

Une porte d'entrée en bois verni avec un judas optique et trois verrous, en bon état.

Un bouton de sonnette électrique.

HALL D'ENTREE :

Le sol carrelé mosaïque, ancien, est en bon état apparent.

Les plinthes carrelées noires sont en place.

Les parois tapissées sont en assez mauvais état apparent, avec des traces et des griffures.

Les corniches peintes claires sont en assez bon état, ternies.

Le plafond peint clair est en assez bon état, terni.

Une rosace au plafond.

Un point lumineux au plafond.

Un interphone mural beige avec fil et combiné.

Un coffret mural avec porte contenant un disjoncteur électrique et des fusibles électriques à cartouche, le tout vétuste.

Interrupteurs électriques en place.

Un radiateur de chauffage central équipé d'un simple robinet.

Voir ci-après les photographies n°26 à n°30 :



Photographie n°26.



Photographie n°27.



Photographie n°28.



Photographie n°29.



Photographie n°30.

DRESSING :

Une porte pleine en bois peint clair et tapissée équipé d'une simple poignée.
Un sol carrelé mosaïque en bon état.
Les parois présentent une peinture claire, ternie
Le plafond présente une peinture ternie.
Une douille électrique et une lampe au-dessus de la porte d'entrée.
Deux étagères murales à droite et une penderie basse.
Une étagère murale à gauche.
Un interrupteur électrique.

Voir ci-après les photographies n°31 et n°32 :



Photographie n°31.



Photographie n°32.

CUISINE :

Une porte d'entrée à petits carreaux et bois peint clair en mauvais état apparent, avec une simple poignée.

Le sol carrelé mosaïque de plusieurs coloris est à l'état d'usage.

Les plinthes carrelées noires sont à l'état d'usage.

Les faïences murales en partie basse sont en bon état apparent.

La tapisserie murale en partie haute est en assez mauvais état, avec de nombreux décolllements.

Le plafond tapissé est en assez bon état, avec de nombreux décolllements.

Un point lumineux au plafond.

Une fenêtre à deux vantaux en bois verni simple vitrage en bon état, vétuste, avec une lisse basse.

Deux volets pleins en bois peint clair, coulissants sur rail, en bon état apparent.

Interrupteurs et prises électriques en place.

Un radiateur de chauffage central métallique peint clair avec un robinet thermostatique.

Equipement de la cuisine :

Une chaudière à gaz murale Chaffoteaux et Maury à l'arrêt, ancienne, sans étiquette d'entretien visible.

Les meubles hauts en bois stratifié clair sont fixés au mur.

Une hotte aspirante sans marque apparente, ancienne.

Un plan de travail en deux sections, en bois stratifié de coloris différentes.

Les meubles bas sont en bois stratifié marron sont en assez bon état, une porte désolidarisée du bloc.

Une machine à laver Wahlberg.

Un four micro-ondes.

Une plaque de cuisson BRANDT à trois feux gaz et une plaque électrique installée sur le plan de travail.

Un four électrique BRANDT encastré.

Un évier à un bac, un saucier et un égouttoir en résine mouchetée beige avec un robinet mitigeur, le robinet est en très mauvais état apparent.

Un placard mural avec une porte en bois peint clair en partie haute avec deux étagères en mauvais état apparent, et une porte en partie basse en mauvais état apparent.

Voir ci-après les photographies n°33 à n°35 :



Photographie n°33.



Photographie n°34.



Photographie n°35.

WC :

Une porte pleine en bois peint clair en assez mauvais état apparent, avec une condamnation centrale.

Le sol carrelé mosaïque multicolore est en bon état.

Les plinthes peintes grises sont en bon état, avec des taches et des écailles.

Les faïences murales revêtues d'une peinture grise présentent des écailles, bon état apparent.

Les parois avec une toile de verre peinte de couleur claire présentent des traces et des auréoles par transparence.

Le plafond avec une toile de verre peinte de couleur claire présente des taches.

Une grille de ventilation murale.

Un point lumineux au-dessus de la porte d'entrée à droite.

Un meuble haut avec deux portes et étagères en bois stratifié clair, à l'état d'usage, ancien.

Une étagère murale en bois stratifié.

Une cuvette de WC en émail blanc avec chasse basse et double abattant en mauvais état général.
Un compteur d'eau froide.
Un interrupteur électrique.

Voir ci-après les photographies n°36 à n°39 :



Photographie n°36.



Photographie n°37.



Photographie n°38.



Photographie n°39.

SALLE DE BAINS :

Une porte pleine en bois peint clair en assez mauvais état apparent, avec une condamnation centrale difficilement fonctionnelle.
Le sol carrelé mosaïque multicolore est en bon état, avec des taches.
Les plinthes carrelées noires sont en bon état,
Les faïences murales bleues sont en bon état apparent.
Les parois peintes de couleur claire présentent des salissures et des écailles.
Une patère murale à trois têtes.

Le plafond peint de couleur claire présente des taches et des écailles.
Un vasistas en bois verni, simple vitrage martelé, à l'état d'usage.
Un bidet émaillé blanc à l'état d'usage.
Une armoire de toilette murale avec vitrages miroirs, en mauvais état.
Un lavabo en émail bleu, ancien, avec robinet mitigeur et bonde, en assez mauvais état apparent, la colonne émaillée bleue est décalée.
Une tablette en matière plastique bleue en mauvais état.
Un miroir mural rond à l'état d'usage.
Deux appliques murales à une lampe.
Un porte-serviettes mural en matière plastique bleue.
Un porte savon mural en matière plastique bleue.
Une baignoire émaillée blanche, ancienne, avec un robinet mélangeur, flexible de douche et douchette, le tout en mauvais état, avec un joint périphérique en mauvais état, moisi par endroits.
Un interrupteur électrique.
Une prise électrique.
Un radiateur de chauffage central métallique peint clair équipé d'un simple robinet.

Voir ci-après les photographies n°40 à n°44 :



Photographie n°40.



Photographie n°41.



Photographie n°42.



Photographie n°43.



Photographie n°44.

CHAMBRE NUMERO UNE :

Une porte d'entrée pleine en bois peint clair et tapissée sur l'extérieur, en assez mauvais état.

Un parquet verni mosaïque au sol en bon état apparent.

Les plinthes en bois verni sont en bon état apparent, anciennes.

Les parois revêtues d'une peinture claire sont en assez bon état apparent.

Le plafond peint clair est en bon état apparent.

Une rosace au plafond.

Un point lumineux au plafond.

Une fenêtre en bois verni à deux vantaux, simple vitrage, à l'état d'usage, vétuste, avec une lisse basse.

Deux volets pleins en bois peint clair à l'état d'usage, coulissants sur rail.

Un radiateur de chauffage central métallique peint clair avec un robinet thermostatique.

Interrupteur et prises électriques en place.

Voir ci-après les photographies n°45 à n°48 :



Photographie n°45.



Photographie n°46.



Photographie n°47.



Photographie n°48.

SEJOUR ET SALON A LA SUITE :

SEJOUR :

Une double porte d'entrée vitrée à petits carreaux et bois peint clair, ancienne, à l'état d'usage.

Le sol carrelé clair avec des dessins bruns est en bon état apparent.

Les plinthes carrelées marron sont en bon état apparent.

Les parois tapissées de couleurs différentes sont en bon état apparent, avec des décolllements.

Les corniches du plafond sont ternies, jaunies.

Le plafond peint clair est terni.

Un point lumineux et une rosace au plafond.

Une porte fenêtre à deux vantaux en bois verni, avec un châssis vitré fixe à droite, simple vitrage, en assez bon état.

Deux volets pleins en bois peint clair, coulissants sur rail, en bon état apparent.

Une tringle à rideau au-dessus de la porte fenêtre.

Interrupteur et prises électriques en place.

Un radiateur de chauffage central métallique peint clair avec un simple robinet.

Balcon à la suite :

Un carrelage brun au sol en bon état apparent.

Les parois lambrissées peintes claires sont en bon état apparent.

Un garde-corps métallique peint clair en bon état, avec de nombreuses écailles et traces de rouille.

La sous-face du balcon supérieur présente une peinture claire en bon état apparent.

Un store banne motorisé avec une toile de couleur claire, fortement tachée, piquée.

SALON :

Le séjour est aménagé en chambre.

L'accès est direct depuis le séjour.

Le sol carrelé clair avec des dessins bruns est en bon état apparent.

Les plinthes en bois verni marron sont en bon état apparent.

Les plinthes en bois peint clair sont en bon état.

Les parois tapissées sont en assez bon état apparent, avec des griffures et des arrachements.

Les corniches du plafond sont ternies, jaunies.

Le plafond peint clair est terni.

Un point lumineux et une rosace au plafond.

Une fenêtre à deux vantaux en bois verni, simple vitrage, en assez bon état,

avec une lisse basse.

Deux volets pleins en bois peint clair, coulissants sur rail, en bon état apparent.

Un placard mural à deux portes avec quatre étagères, à l'état d'usage.

Interrupteur et prises électriques en place.

Un radiateur de chauffage central métallique peint clair avec un simple robinet.

Voir ci-après les photographies n°49 à n°57 :

SEJOUR :



Photographie n°49.



Photographie n°50.



Photographie n°51.

BALCON :



Photographie n°52.



Photographie n°53.

SALON :



Photographie n°54.



Photographie n°55.



Photographie n°56.



Photographie n°57.

CHAMBRE NUMERO DEUX :

Une porte d'entrée en bois peint clair, vitrée à petits carreaux, dont un carreau est cassé, est en assez mauvais état.

Un parquet verni mosaïque au sol en bon état apparent.

Les plinthes en bois verni sont en bon état apparent, anciennes.

Les parois revêtues d'une peinture claire sont en assez bon état apparent.

Le plafond peint clair est en mauvais état apparent, terni.

Une rosace au plafond.

Un point lumineux au plafond.

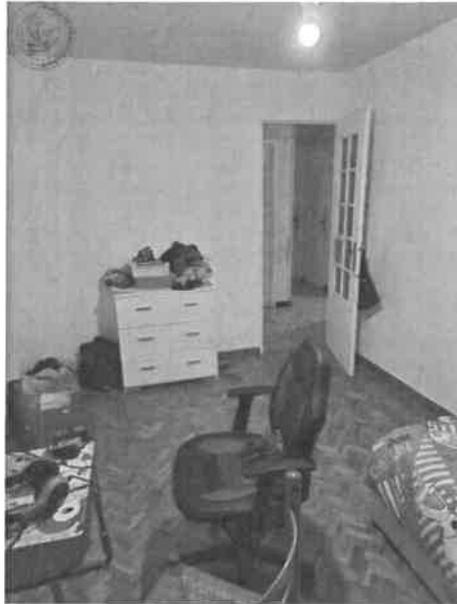
Une fenêtre en bois verni à deux vantaux, simple vitrage, à l'état d'usage, vétuste, avec une lisse basse.

Deux volets pleins en bois peint clair à l'état d'usage, coulissants sur rail.

Un radiateur de chauffage central métallique peint clair avec un robinet thermostatique.

Interrupteur et prises électriques en place.

Voir ci-après les photographies n°58 à n°60 :



Photographie n°58.



Photographie n°59.



Photographie n°60.

RAPPORTS D'EXPERTISES DE L'APPARTEMENT :

J'ai requis Madame COURBET Elise, es-qualité de Certicateur Immobilier représentant la SARL EXPERT DIAG 38, de procéder à ses opérations d'expertises.

Madame COURBET Elise m'a déclaré que les diagnostics immobiliers obligatoires sont la certification de superficie, le diagnostic de performance énergétique, l'amiante, le gaz, l'état de l'installation intérieure d'électricité, et l'état des risques et pollutions.

Les diagnostics de plomb et de termites ne sont pas requis, le logement étant construit après 1948 et qu'il n'y a pas d'Arrêté Préfectoral pour la Commune d'Echirolles.

Les originaux des rapports d'expertises resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT ELECTRICITE :

Le diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité ainsi effectué a permis d'établir que l'**installation intérieure d'électricité** comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt), le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 13/09/2024, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE :

Le diagnostic ainsi réalisé a permis de classer le logement dont s'agit en **catégorie "D" pour les consommations énergétiques**, et en **catégorie "D" pour les émissions de gaz à effet de serre**, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 13/09/2024, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT CARREZ :

La superficie de l'appartement ainsi mesurée est de **78.47 m²**, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 13/09/2024, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES :

L'Etat des Risques délivré par Activ'Expertise France en date du 16/09/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°38-2019-03-01-004 en date du 01/03/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8.

Le bien se situe dans une zone non réglementée du risque retrait-gonflement des argiles (L.132-4 du Code de la construction et de l'habitation). Du fait de sa situation, le bien n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article L.122-11 3° du Code de la construction et de l'habitation.

La remise d'une attestation retrait-gonflement des argiles (ou RGA) à l'autorité ayant délivré le permis de construire n'est pas obligatoire.

Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.

Le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/09/2024, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT AMIANTE :

Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 13/09/2024, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT GAZ :

L'installation comporte des anomalies de type A1, A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. (norme 2022), le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 13/09/2024, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

- 25 -

Affaire : SDC LES GEAIS Vs/

Adresse : 17, rue de l'Ecureuil, 38130 ECHIROLLES

PV Constat du 13/09/2024

J'ai pris soixante photographies à l'aide d'un appareil photographique numérique, afin de les joindre au présent Procès-Verbal.

Et je me suis retiré à 17 heures et 15 minutes.

Et de tout ce qui précède, j'ai, Richard REYNAUD, Commissaire de Justice susdit et soussigné, dressé le présent Procès-Verbal sur 26 pages, à toutes fins utiles et pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Richard REYNAUD
Commissaire de Justice



SOUS TOUTES RESERVES